

L'an deux mille vingt six, le cinq du mois de mai, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky LEHUGEUR, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames DUVAL FIALKOWSKI TRAFEH PORIER ESNAULT MAIGRON

Messieurs LONGUET CHEVRIER EYMARD DANDEVILLE  
BOUET BUNEL

Mme MARIAGE donne procuration à Mme TRAFEH

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

*En préalable, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le précédent procès-verbal de réunion, aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est soumis au vote et est adopté à l'unanimité des présents.*

Madame MAIGRON Émilie est élue secrétaire de séance.

#### **N°1-05.05.2026 : Désignation des membres de la commission de contrôle électorale :**

Monsieur le Maire explique que le Maire et les adjoints au maire ne peuvent pas être dans cette commission.

Le conseil municipal à l'unanimité propose :

Conseiller municipal titulaire : Latifa TRAFEH  
Conseiller municipal suppléant : Yannic MITTELETTE  
Délégué du Préfet titulaire : Joël ESNAULT  
Délégué du Préfet suppléant : Anne-Marie MICHELINI  
Délégué du Tribunal titulaire : Jean-Luc DUVAL  
Délégué du Tribunal suppléant : Annick FEREY

#### **N°2-05.05.2026 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :**

Monsieur le Maire explique que la commune doit présenter une liste de 24 personnes.

Seules les personnes assujetties à un impôt local peuvent y siéger.

Le tableau présenté par Monsieur le Maire, représentant les différentes catégories et les différents quartiers de la commune, est adopté à l'unanimité.

#### **N°3-05.05.2026 : Choix des représentants dans les 10 commissions communautaires :**

Le conseil municipal à l'unanimité désigne les représentants suivants :

- Commission Services à la population (Maisons des Services, Pôle Santé etc...) : Lydie PORIER
- Commission Finances : Cédric BOUET
- Commission Économie et tourisme : Emilie MAIGRON
- Commission Urbanisme, droit des sols et assainissement non collectif : Jacky LEHUGEUR
- Commission Culture : Emilie MAIGRON
- Commission Transport scolaire, cuisine de proximité, équipements sportifs et de loisirs : Jacky LEHUGEUR
- Commission Patrimoine bâti et voirie : Martial LONGUET

Pour l'instant, pas de candidat pour les autres commissions (Scolaire, transition énergétique et déchets ménagers).

**N°4-05.05.2026 : Aide financière au centre de loisirs de la CdC Cingal-Suisse normande :**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une aide de 7 € par enfant de 3 à 11 ans et de 5 € par enfant à partir de 12 ans, ceux-ci pouvant bénéficier d'une aide du département du Calvados.

Cette aide est accordée aux enfants résidant habituellement à GOUVIX pour chaque jour de fréquentation d'un Centre de loisirs communautaire ou des camps d'ados organisés dans le cadre du Projet Jeunes pour lesquels la communauté de communes Cingal-Suisse Normande exerce la compétence.

Cette aide ne peut pas être en excédent du reste à payer par la famille, déduction faite des autres aides (CAF, Comité d'entreprise, etc.).

Cette décision est prise pour la durée de la mandature ou jusqu'à nouvelle délibération.

**N°5-05.05.2026 : Revalorisation des coûts indiciaires des marchés de travaux :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la revalorisation indiciaire des coûts de la commande publique des travaux d'aménagement de la traversée de bourg, suite à l'augmentation des matériaux en raison de la crise au Moyen-Orient.

L'entreprise ROUTIERE PEREZ demande d'introduire une clause de révision de prix au TP09 concernant les 1365 m<sup>2</sup> de BBSG 0/10 et les 590 m<sup>2</sup> de BB 0/6 restants à réaliser (prix 7.1) avec comme index de référence le mois d'avril 2025.

Cette modification du marché peut se faire par la rédaction d'un avenant selon la formule suivante :

$$A = (\text{Index } n \text{ TP09} / \text{Index } 0 \text{ TP09})$$

A est le coefficient de révision de prix, Index 0 TP09 = 128,5.

Accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 heures 50.